



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
14 décembre 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que
dans le reste du Territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

Lettres identiques datées du 11 décembre 2018, adressées au Secrétaire général, à la Présidente de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris pour appeler d'urgence votre attention sur la multiplication des déclarations incendiaires, sur l'escalade des actes d'incitation à la violence et d'intimidation commis par des responsables et des colons extrémistes israéliens contre le peuple et les dirigeants palestiniens, et sur l'intensification des attaques militaires et des violences perpétrées par les forces d'occupation israéliennes contre la population civile palestinienne dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Israël, Puissance occupante, continue d'agir dans l'illégalité et de manière provocatrice, en violation directe et grave du droit international et des résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies sur la question. Il viole notamment, et ce de façon systématique, la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a demandé aux deux parties, entre autres, de faire preuve de calme et de retenue et de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire, dans le but, notamment, de désamorcer la situation sur le terrain. Le Gouvernement israélien a fait tout le contraire et continue de fomenter la haine et la violence contre la population civile palestinienne sous son occupation et les dirigeants palestiniens. Ce comportement irresponsable attise les tensions, renforce la méfiance et risque d'exacerber l'instabilité et la violence, ce qui doit être évité afin de protéger la vie des civils.

Ces déclarations incendiaires et ces incitations à la violence ont tout particulièrement visé le Président palestinien, Mahmoud Abbas. Ces derniers jours, des colons israéliens extrémistes ont placardé des affiches représentant le Président dans la cible d'un tireur d'élite et appelant ouvertement à son assassinat, en particulier dans la région de Naplouse en Cisjordanie occupée. Ces incitations à la violence sont répréhensibles et doivent cesser, et le Gouvernement israélien doit être tenu



pleinement responsable de tout préjudice ou de toute conséquence pouvant découler des actes commis par ses colons illégaux contre notre peuple et nos dirigeants.

Il faut exiger qu'Israël, Puissance occupante, condamne ces actes extrémistes, qui sont perpétrés par des colons isolés ou des groupes terroristes comme les milices de colons « Hilltop Youth » et « Price Tag », et tienne responsables les auteurs de ces crimes. La communauté internationale ne peut pas fermer les yeux sur le fait que le Gouvernement israélien a favorisé ce climat délétère, facilité et appuyé ouvertement ces menaces, ces actes de violence et de terreur et ces actes de provocation sans cesse commis contre des lieux saints à Jérusalem-Est occupée, notamment la mosquée Al-Aqsa et le tombeau de Joseph, à Naplouse.

Il faut également exiger que la Puissance occupante cesse de commettre ses agressions militaires contre la population civile palestinienne sans défense. Ces derniers jours, de nombreux raids militaires ont eu lieu dans toute la Cisjordanie occupée, notamment à Bethléem, Al-Khalil (Hébron), Ramallah, Biré, Qalqiliya et Toulkarm et dans les villages environnants. Le 11 décembre, Omar Hassan al-Awawdeh, un jeune Palestinien de 27 ans, a été tué d'une balle dans le dos lors d'un des raids menés par les forces d'occupation israéliennes dans un village près d'Al-Khalil. Son assassinat ressemble, par sa brutalité, à celui de Mohammed Habali, un autre jeune Palestinien atteint de troubles mentaux, âgé de 22 ans, qui a été abattu d'une balle dans le dos, le 4 décembre, lors d'un raid effectué par les forces d'occupation dans la ville de Toulkarm.

En plus de tuer et de blesser des civils palestiniens, les forces d'occupation israéliennes continuent d'arrêter et de placer en détention systématiquement des Palestiniens, dont une large majorité sans chef d'inculpation, venant s'ajouter aux quelque 6 000 hommes, femmes et enfants palestiniens qui sont toujours détenus dans des prisons israéliennes. Au cours des dernières 24 heures, plus de 28 Palestiniens ont été arrêtés alors que les forces d'occupation multipliaient leurs raids violents et punitifs à la suite d'une attaque par balles perpétrée, pendant le week-end, par un assaillant non identifié, qui a fait plusieurs blessés parmi les colons israéliens.

En outre, les forces d'occupation israéliennes continuent d'endommager et de détruire des biens palestiniens au cours de leurs raids. Par exemple, le 10 décembre, elles ont effectué un raid dans la ville de Ramallah, notamment dans la « zone A », où Israël prétend facétieusement que le Gouvernement palestinien exerce un contrôle total, conformément aux Accords d'Oslo : de nombreux chars et véhicules blindés israéliens sont entrés et les forces ont fait une descente dans plusieurs institutions nationales, y compris dans les locaux de l'agence de presse Wafa, où elles ont saisi plusieurs documents et détruit des biens.

Bien entendu, pendant ce temps, Israël, Puissance occupante, ne cesse de prendre des sanctions collectives contre le peuple palestinien, en instaurant un blocus étouffant dans la bande de Gaza, où vivent 2 millions de civils, ou en restreignant drastiquement la liberté de circulation des civils en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, au moyen de son vaste réseau de colonies, du mur de séparation, de routes de contournement et de centaines de points de contrôle, ou encore en démolissant des logements et en expulsant des Palestiniens de leur foyer. À cet égard, le 8 décembre, les autorités d'occupation ont contraint Jawhar et Murad Hashimeh à démolir leurs deux maisons, construites il y a au moins 20 ans à Silwan (Jérusalem-Est occupée), arguant sans vergogne que ces maisons avaient été construites sans permis israélien, lequel, comme chacun sait, est pratiquement impossible à obtenir par les Palestiniens. En conséquence, 14 membres des familles des intéressés se sont retrouvés sans abri, venant s'ajouter aux milliers de personnes qui ont été privées de leurs biens et qui ont dû quitter leur foyer à cause de cette politique israélienne inhumaine et illégale.

Il ne s'agit là que d'un aperçu de la situation inquiétante qui prévaut en Palestine occupée alors qu'Israël, Puissance occupante, continue d'imposer son occupation étrangère illégale à notre peuple et à notre territoire, violant toutes les normes internationales, toutes les résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies sur la question et tous les droits de l'homme du peuple palestinien. Nous appelons la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à agir pour mettre fin à l'anarchie et à l'impunité, et à exiger qu'Israël, Puissance occupante, respecte toutes ses obligations juridiques et cesse de commettre tout acte d'incitation et de provocation contre le peuple palestinien et ses dirigeants. Il est urgent de déployer des efforts pour éviter une nouvelle escalade et une déstabilisation de la situation sur le terrain, en vue de préserver les maigres espoirs et chances qui subsistent de trouver une solution juste, durable et pacifique à cette grave injustice.

La présente lettre fait suite aux 651 lettres autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 13 novembre 2018 (A/ES-10/802-S/2018/1017), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**